

Association régionale
d'action sociale
de la Broye-Vully

Rapport de gestion

2024





Sommaire

3 Mot du Président

4 Message de la Directrice

5 Organigramme et Comité de direction

6-11 Centre social régional (CSR)

6-8 Appui social

9 Unité commune ORP-CSR (UC)

10-11 Revenu d'insertion (RI)

11 Enquêtes

12-14 Agences d'assurances sociales (AAS)

14 Recrutement des curateurs volontaires

14 Centre régional de décision PC Familles (CRD)

15-17 Unité Petite enfance

15 Mandat de gestion administratif de l'ARAJ Broye
(Association du réseau d'accueil de jour)

16-17 Structure de coordination de l'accueil familial de jour (AFJ)

18 Ressources humaines

19 Finances



Mot du Président

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma profonde satisfaction concernant les accomplissements de notre association. Cette année a été marquée par des progrès significatifs et une dynamique positive au sein de notre communauté.

Nous avons agrandi et réorganisé nos locaux dans l'ensemble du bâtiment payernois, offrant ainsi un environnement de travail plus fonctionnel et accueillant. Cette amélioration est essentielle pour garantir un service de qualité à nos bénéficiaires.

Nous avons également géré un nombre de dossiers CSR stable, témoignant de notre engagement à maintenir des standards élevés tout en répondant aux besoins de nos utilisateurs. Cette stabilité est le reflet d'une gestion rigoureuse et réfléchie.

Je souhaite également souligner le travail entrepris par la DGCS, qui a mené une réflexion approfondie sur la gouvernance et le financement des RAS tout au long de l'année. Les nombreuses rencontres, discussions et ateliers ont été déterminants pour explorer la meilleure voie à suivre. De notre côté, nous avons à cœur de défendre l'identité régionale de la Broye-Vully, afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de nos bénéficiaires. Nous avons la chance de disposer de quatre agences à Avenches, Payerne, Lucens et Moudon, un atout précieux qui renforce notre présence.

Le soutien des Municipalités locales constitue une véritable richesse et une reconnaissance pour l'ensemble de la population du District. Cela nous permet d'avancer avec confiance et détermination.

Il est à relever que notre budget est resté raisonnable et nos comptes sains, grâce à une maîtrise rigoureuse des charges. Cela nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité et de continuer à investir dans nos projets.

J'apprécie qu'au sein du Comité de Direction nous avons cultivé une entente cordiale et constructive, toujours à la recherche des meilleures solutions pour notre organisation et nos bénéficiaires.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble du personnel et des collaborateurs de l'ARAS pour leur excellent travail, professionnel et bienveillant. Votre engagement et votre dévouement sont les piliers de notre succès.

Ensemble, continuons à bâtir un avenir prometteur pour la Broye-Vully.

Edouard Noverraz, Président



Message de la Directrice

L'année 2024 a été marquée par une certaine stabilité dans le recours aux prestations sociales que nous offrons. Cette stabilité s'explique par plusieurs facteurs : la qualité de l'accompagnement que nous proposons, notre capacité à répondre aux besoins spécifiques des usagers, ainsi que la stabilité économique que nous vivons en Suisse.

Nous avons également entrepris un chantier majeur au sein de nos locaux. Tout au long de l'année, nous avons traversé une série de déménagements et d'installations nécessaires pour améliorer notre cadre de travail et garantir des conditions optimales pour l'accueil du public. Je tiens à exprimer ma gratitude la plus sincère à tout le personnel pour sa coopération, son engagement et son attitude positive face à ces transformations. Je souhaite également adresser un remerciement particulier à l'ancien directeur de l'ARAS Broye-Vully, Michel Berther, désormais à la retraite depuis deux ans, mais qui a accepté avec bienveillance un mandat pour coordonner l'ensemble de ces projets.

En août 2025 nous avons pu lancer un projet grâce au soutien financier de la Direction générale de la cohésion social (DGCS) visant à réserver 10 places en structure préscolaire pour les bénéficiaires du RI engagés dans un processus de réinsertion professionnelle. Ce projet n'aurait pu voir le jour sans la collaboration de l'ARAJ Broye, de la DGCS (notamment la Direction de l'insertion et des solidarités), de la garderie Pomme-Cannelle, de la garderie Les Passerelles et du CSR. Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont rendu possible le démarrage et le développement de ce projet.

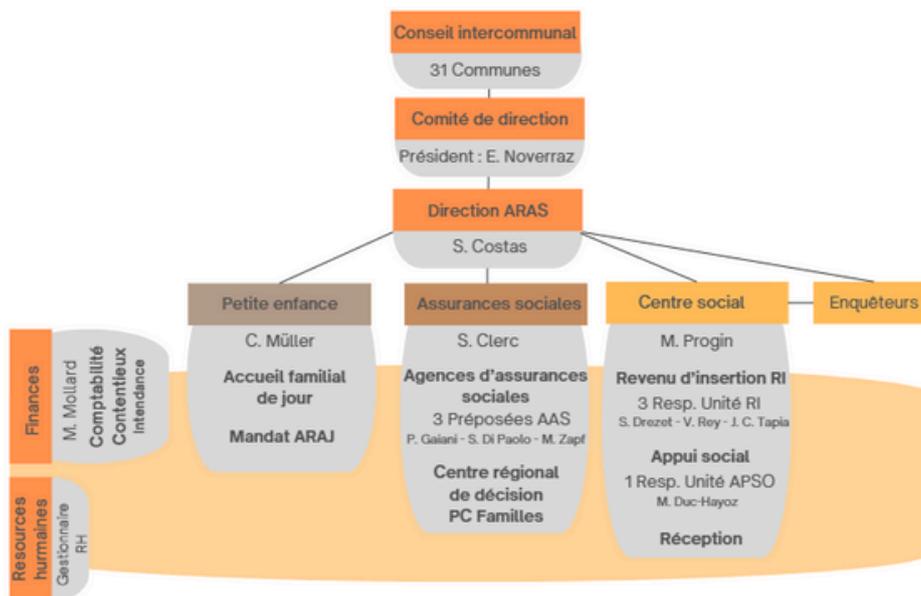
Je remercie sincèrement l'ensemble du personnel de l'ARAS Broye-Vully pour son engagement sans faille. Chaque collaborateur joue un rôle essentiel, et œuvre dans le cadre de sa fonction, au service de la population du district de la Broye-Vully.

Je remercie également tous les membres du Comité de direction pour leur soutien tout au long de l'année 2024.

Sonia Costas, Directrice



Organigramme



Comité de direction

Président : M. Edouard Noverraz, Municipal à Payerne

Vice-président : M. Tony Ruano, Municipal à Avenches

Membres

Mme Alette Rey, Municipale à Lucens

Mme Ariane Baux Jaquemet, Municipale à Corcelles-près- Payerne

M. Tony Kaeser, Municipal à Henniez

M. Félix Stürner, Municipal à Moudon

M. Markus Studer, Municipal à Faoug

Secrétaire, participation avec voix consultative

Mme Mélanie Progin, Adjointe de direction



De gauche à droite : E. Noverraz, A. Baux-Jaquemet, M. Studer, T. Kaeser, A. Rey, F. Stürner, T. Ruano

En 2024 le Comité de direction s'est rencontré lors de 7 séances ;

Une assemblée générale a eu lieu le 20 juin 2024.

Centre social régional (CSR)

Appui social

L'unité d'appui social du CSR est composée d'assistants sociaux et de conseillers en insertion. L'accompagnement par les professionnels de l'unité débute dès les rendez-vous de permanences qui permettent d'écouter, d'informer ou d'orienter la personne. Si la situation le requiert, le soutien financier est alors examiné par l'unité administrative.

Un bilan social est ensuite effectué ainsi qu'un plan d'action personnalisé par l'assistant social qui permettent de déterminer les objectifs à atteindre ainsi que les démarches et moyens mis en œuvre avec la personne bénéficiaire. Si l'objectif premier est de soutenir la personne afin de retrouver l'autonomie financière, l'accompagnement par les professionnels peut comprendre plusieurs domaines d'action tel que la santé, les problématiques de logement ou le rétablissement des liens sociaux.

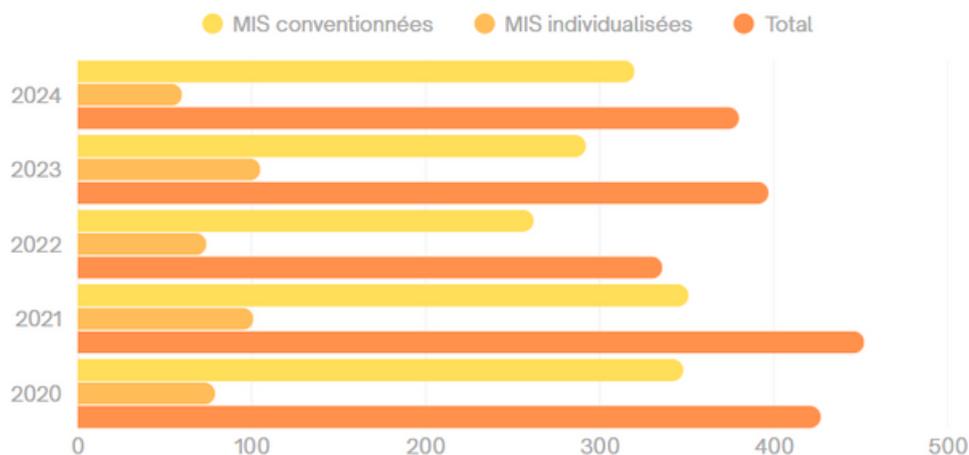
Cet accompagnement pluridisciplinaire est individualisé et peut évoluer durant le suivi des personnes bénéficiaires.

Mesures d'insertion sociales (MIS)

Des mesures d'insertion sociale sont à disposition du processus de réinsertion afin d'éviter l'exclusion sociale des bénéficiaires du RI, et surtout, pour favoriser une réinsertion rapide et durable de la personne.



Évolution du nombre de contrats de MIS dans notre CSR



Jeunes adultes en difficulté (18-25 ans)

Un dispositif cantonal doté d'une prise en charge spécifique est proposé aux jeunes adultes sans formation professionnelle achevée afin de favoriser leur entrée en formation. Des professionnels de l'insertion des jeunes les accompagnent pour la réalisation des démarches, tant sociales que financières. Cet appui est aussi valable pour les plus de 25 ans et en formation (FORMAD).

Le programme FORMAD est destiné aux personnes bénéficiaires du revenu d'insertion âgées de 25 ans révolus qui n'ont pas de formation professionnelle achevée. Il leur permet de suivre une formation professionnelle en ayant un accompagnement adapté à leurs besoins.

20 Inscriptions FORJAD.

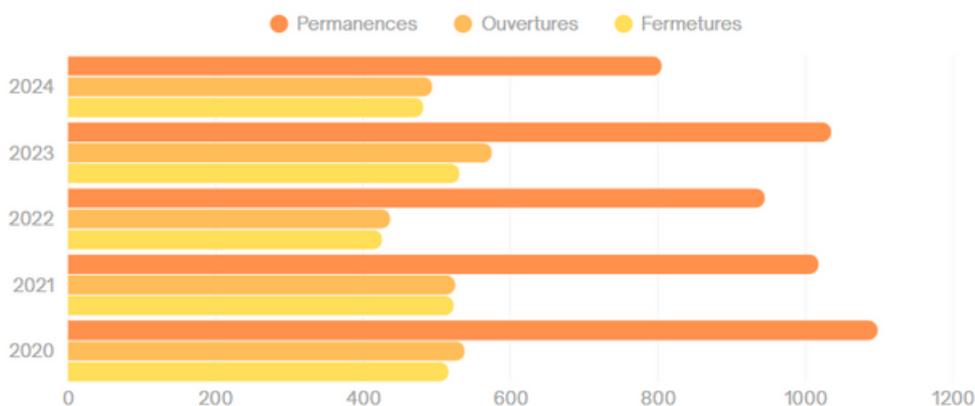
Inscriptions FORMAD. 7

Permanences sociales

Lorsqu'une personne habitant de la Broye-Vully vaudoise a besoin d'aide, de conseils ou d'orientation, elle peut s'adresser à notre CSR. Elle pourra alors obtenir un entretien avec un assistant social qui évaluera sa situation personnelle et financière. Elle recevra alors conseils, orientations et informations sur les démarches à effectuer. Si la situation le requiert, il lui sera proposé de déposer une demande de revenu d'insertion.

De manière générale, un entretien est fixé dans le délai d'une semaine, toutefois les situations urgentes sont prises en priorité.

Nombre de permanences, ouvertures et fermetures de dossiers



965

Permanences proposées

805

Permanences réalisées

570

Permanences ont abouti à une demande RI

494

Dossiers ouverts

235

Permanences sans suite

482

Dossiers fermés

210

Personnes ont bénéficié de 2 rendez-vous de permanence

61.36 % des permanences réalisées ont donné lieu à une ouverture de dossier.

Les demandes qui aboutissent peuvent être aussi bien une aide occasionnelle (par exemple, intervention du RI en attendant qu'un droit chômage soit ouvert) ou une aide plus durable.

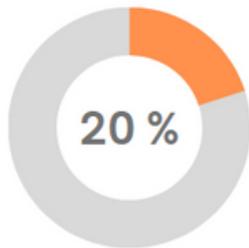
Unité commune ORP-CSR (UC)

L'unité commune est composée d'assistants sociaux engagés par le CSR et de conseillers en personnel engagés par l'ORP.

L'UC travaille dans un cadre légal fixé par la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) ainsi que par la loi sur l'emploi (LEmp).

Ce service offre aux bénéficiaires de l'aide sociale répondant aux critères d'employabilité 18 mois de suivi intensif permettant de détecter, prévenir et traiter les problématiques socio-professionnelles pour une réinsertion professionnelle favorisant un retour à une autonomie financière.

Cet accompagnement soutenu et conjoint entre conseiller en personnel et assistant social permet une approche simultanée et globale des besoins de la personne bénéficiaire. Il ouvre aussi l'accès aux prestations tant des mesures d'insertions de l'aide sociale que des mesures professionnelles de l'ORP. Ce suivi permet une activation importante et un encadrement donnant les moyens optimums pour un retour dans le marché de l'emploi.

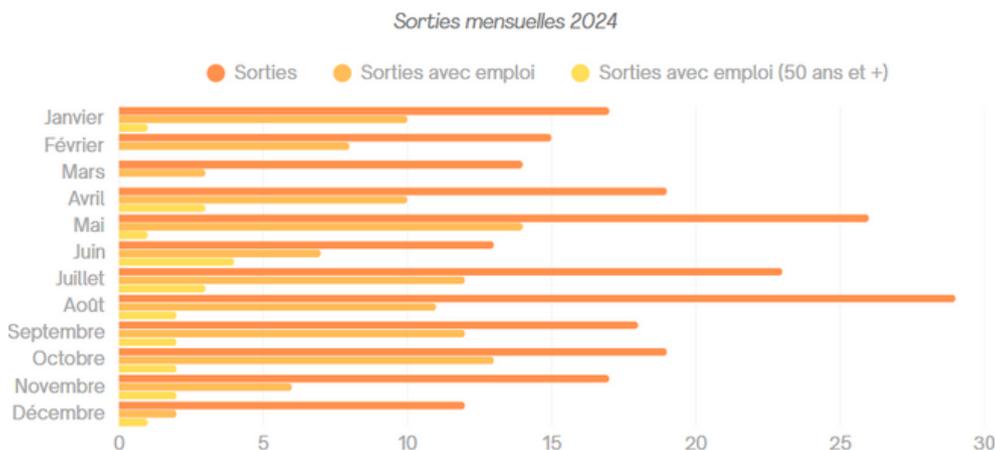


Environ 20% des bénéficiaires du RI répondent aux critères d'employabilité (état de santé, maîtrise du français oral, etc) et sont orientés vers l'Unité commune ORP/CSR.

278 Moyenne du nombre de personnes prises en charge mensuellement par l'UC.

Moyenne du nombre de nouvelles prises en charge mensuelles par l'UC.

17



19 Moyenne mensuelle du nombre de personnes ayant quitté l'UC.

47 % env. des personnes qui quittent l'UC le font suite à une prise d'emploi.

Raisons des sorties autres que la prise d'emploi :

- Retour au CSR (maladie, etc)
- Prise en charge par une autre assurance
- Déménagement, fin de droit au RI, etc

Revenu d'insertion (RI)

L'unité administrative du CSR est composée de gestionnaires de dossiers, de collaborateurs administratifs, et d'une cellule de conformité.

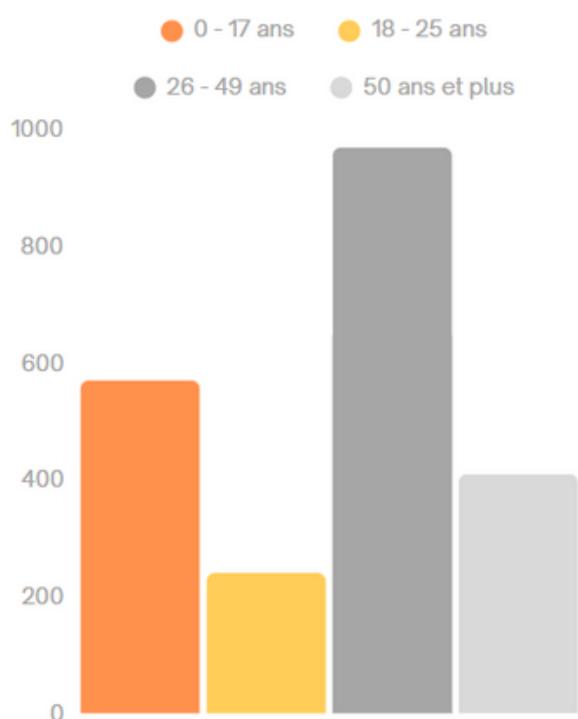
La mission principale des gestionnaires de dossiers est d'examiner le droit aux prestations financières du RI, en effectuant mensuellement le contrôle et le calcul du droit, puis de procéder aux versements, conformément au cadre légal et normatif.

Ces collaborateurs sont également en charge d'analyser si les personnes peuvent faire valoir d'autres droits à des assurances ou des prestations d'autres organismes ; le principe de subsidiarité de l'aide sociale est appliqué sous leur responsabilité.

Les gestionnaires de dossiers rencontrent régulièrement les bénéficiaires du RI afin de les informer et les soutenir dans leurs démarches diverses.

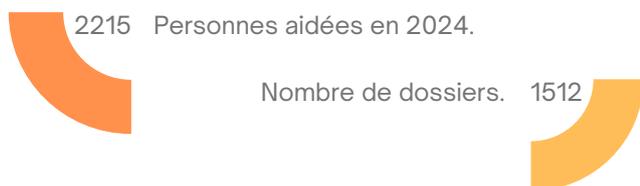
A l'ouverture d'un nouveau dossier, la cellule de conformité analyse l'entier du dossier afin de s'assurer que toutes les démarches ont été entreprises. Le premier versement des prestations intervient une fois le droit au RI reconnu.

Nombre de personnes au RI par tranches d'âge

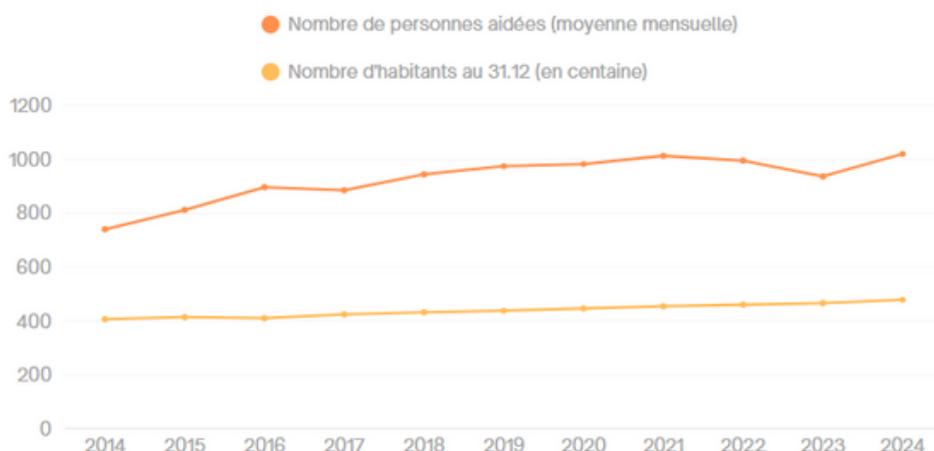


Nombre de personnes au RI par commune

Avenches : 105
Bussy-sur-Moudon : 2
Champtauroz : 2
Chavannes-sur-Moudon : 1
Chevroux : 5
Corcelles-le-Jorat : 3
Corcelles-près-Payerne : 78
Cudrefin : 9
Curtilles : 1
Dompierre : 2
Faug : 4
Grandcour : 17
Henniez : 12
Hermenches : 1
Lovatens : 1
Lucens : 137
Missy : 3
Moudon : 204
Payerne : 317
Prévonloup : 4
Ropraz : 5
Rossenges : 0
Syens : 0
Trey : 1
Treytorrens : 2
Valbroye : 52
Villars-le-Comte : 0
Villarzel : 1
Vucherens : 3
Vulliens : 5
Vully-les-Lacs : 37



Relation entre le nombre de personnes aidées (moyenne mensuelle) et la croissance démographique de la région Broye-Vully (en centaine)



Enquêtes

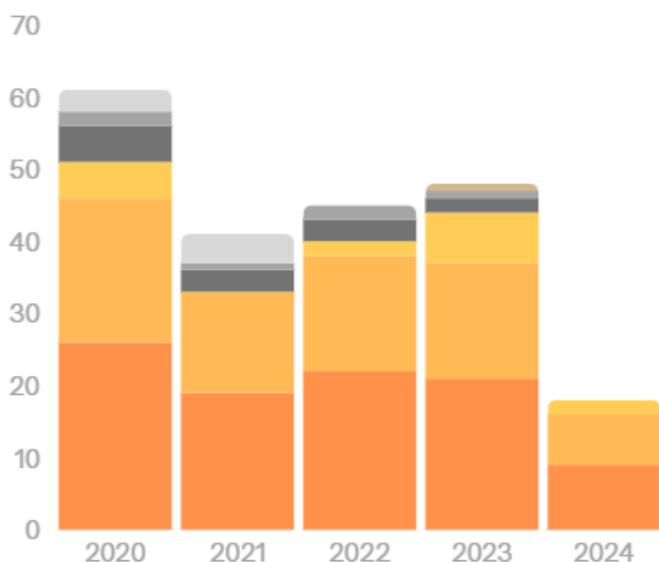
L'enquêteur travaille dans un cadre légal fixé par la loi sur l'action sociale (LASV) et son règlement d'application (RLASV) qui respecte la vie privée des personnes sous enquête.

En cas de nécessité (technique, sécurité, visite domiciliaire, complexité du dossier, audition, etc...), l'enquêteur peut travailler en tandem en faisant appel à un collègue désigné.

Types de fraudes

- Violation de l'obligation de renseigner
- Dissimulation de ressources
- Dissimulation d'éléments de fortune
- Dissimulation de la composition du ménage
- Dissimulation de la domiciliation
- Détournement du RI
- Dessaisissement

21.95 % des enquêtes clôturées en 2024 comportaient une fraude, soit 0.89 % de la moyenne annuelle des dossiers payés.



14.6 % des enquêtes clôturées en 2024 comportaient un indu.

Agences d'assurances sociales (AAS)

Conformément au règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS), l'ARAS Broye-Vully assume la gestion des agences d'assurances sociales.

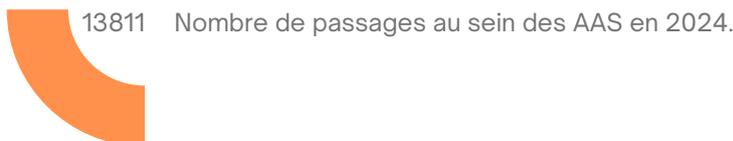
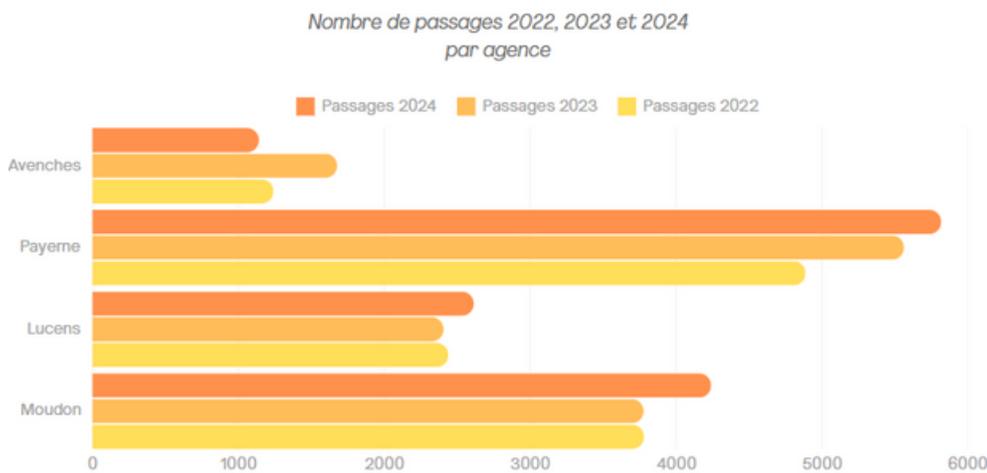
Les AAS sont les relais régionaux entre la population et la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (CCA VS), l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM) et l'Office de l'Assurance-Invalidité pour le canton de Vaud (OAI).

Ainsi, les AAS touchent aux principaux régimes de notre sécurité sociale et traitent les deux aspects des assurances sociales, à savoir : le contrôle de l'affiliation (et l'affiliation éventuelle) en matière d'AVS, AI, AC, APG, Assurance-Maladie et le traitement des demandes d'affiliations et de prestations diverses.

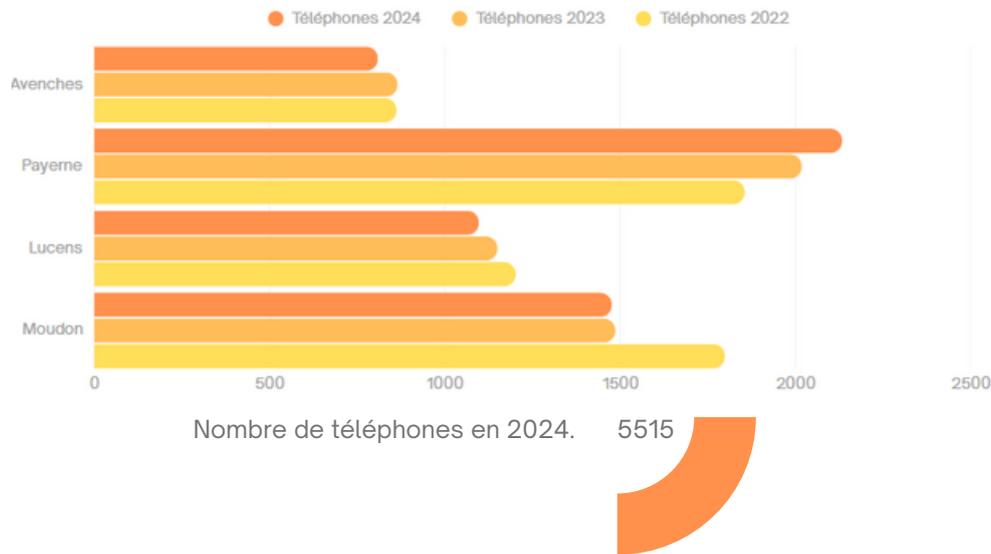
Les AAS sont également sollicitées pour les révisions de dossiers en cours, notamment ceux de bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, de bénéficiaires de prestations complémentaires pour familles et rente-pont ou encore des bénéficiaires de subsides pour les primes d'assurance-maladie.

Les AAS sont également chargées du contrôle de l'affiliation obligatoire à l'assurance-maladie (LAMal) et vérifient en conséquence que tous les nouveaux arrivants de l'étranger ainsi que les nouveau-nés soient couverts selon la LAMal.

La gestion de ces dossiers engendre un travail considérable (annonces des engagements, demandes de renseignements, mises à jour de la situation financière pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de prestations complémentaires pour familles et rente-pont, révisions du droit pour les bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, gestion des mutations diverses, soit changements de domicile, d'état civil, décès, naissance, etc.).



Nombre de téléphones 2022, 2023 et 2024
par agence



Types de demandes, de prestations ou d'affiliations

OVAM

- Demandes de subside Lavlamal 1144
- Demandes de subside Lavlamal par internet 123
- Révisions de subside Lavlamal 70
- Contrôles affiliation et dénonciation Lavlamal 1176
- Contrôles Lamal aboutis : 957
- Dénonciations OVAM : 219

CCAVS

- Demandes de rentes AVS + impotence + futures rentes 248
- Demandes AI pour adultes et mineurs 18
- Demandes et révisions Allocations Familiales 214
- Demandes d'allocations de maternité 58
- Demandes de prestations complémentaires AVS/AI 327
- Révisions de prestations complémentaires AVS/AI 312
- Remboursements frais de guérison 5947
- Demandes de Rentes Pont 27
- Information, contrôle et affiliations, dénonciations AVS 1046
- Autres AVS (splitting/APG/Bonif./remise) 349
- Annonces de mutations diverses à la Caisse 1600
- Affiliations PCI 44
- Affiliations PSA 306
- Rentes AVS et autres Caisses 196
- Courriers infos arrivée 874
- Courriers infos divorce 98
- Courriers infos veuvage 9

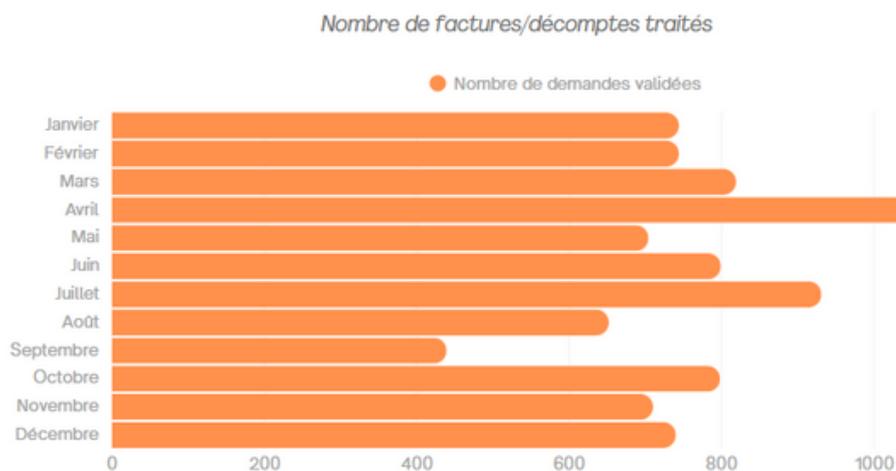
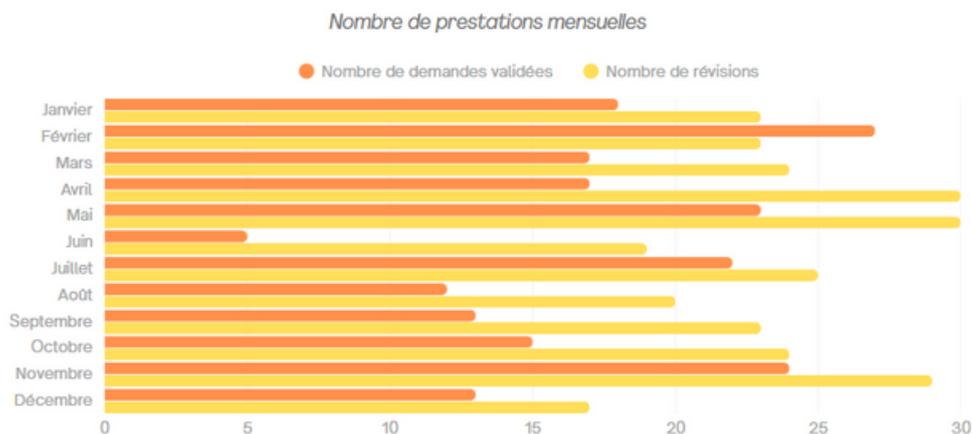
Recrutement des curateurs volontaires

Les AAS collaborent aussi au recrutement des curateurs volontaires, activité financée par le canton qui consiste à assurer un premier contact avec les personnes intéressées à assumer une curatelle. Les AAS doivent contacter rapidement les candidats et planifier un entretien utile d'une part à renseigner la personne sur cette activité, mais également à recueillir un certain nombre d'informations sur le profil de la personne, ses motivations, ses compétences, etc.

En 2024 il y a eu **51** candidats et **35** entretiens réalisés, ce qui correspond à **110** heures de travail effectuées par **2** collaboratrice et **1** responsable d'unité.

Centre régional de décision PC Familles (CRD)

Suite aux modifications légales ayant permis la décentralisation du traitement des dossiers de prestations complémentaires pour familles, l'AAS de Payerne fonctionne en qualité de CRD depuis le mois d'octobre 2016. Cela signifie que nous gérons les dossiers de A à Z, soit de la demande à la décision. Nous nous chargeons également de traiter les remboursements des frais médicaux et des frais de garde des enfants si un lien de causalité est établi.



206 Demandes validées en 2024.

Factures/décomptes traités. 9127

Révisions annuelles. 297

Unité Petite enfance

Mandat de gestion administratif de l'ARAJ Broye (Association du réseau d'accueil de jour)

Conformément aux décisions prises par le Conseil intercommunal, l'ARAS Broye-Vully se charge des tâches administratives dévolues au réseau de l'ARAJ Broye.

Le bureau administratif de l'ARAJ Broye a pour mission de :

- Tenir la comptabilité, élaborer les comptes et budgets, avec les structures membres également, examiner leurs comptes ;
- Orienter et renseigner les familles, gérer la liste d'attente centralisée, assurer la coordination avec les structures d'accueil ;
- Calculer et réviser le revenu déterminant des parents, établir les contrats de placement, la facturation et l'encaissement des pensions, gérer le contentieux. Établir les salaires des accueillantes en milieu familial de jour ;
- Préparer les séances du comité directeur, assurer son secrétariat, établir les statistiques et le rapport d'activité, préparer les assemblées générales ;
- Participer aux rencontres organisées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et par la faïtière des réseaux d'accueil de jour (FRAJE), ainsi qu'à divers groupes de travail.

Fr.
642'216.60

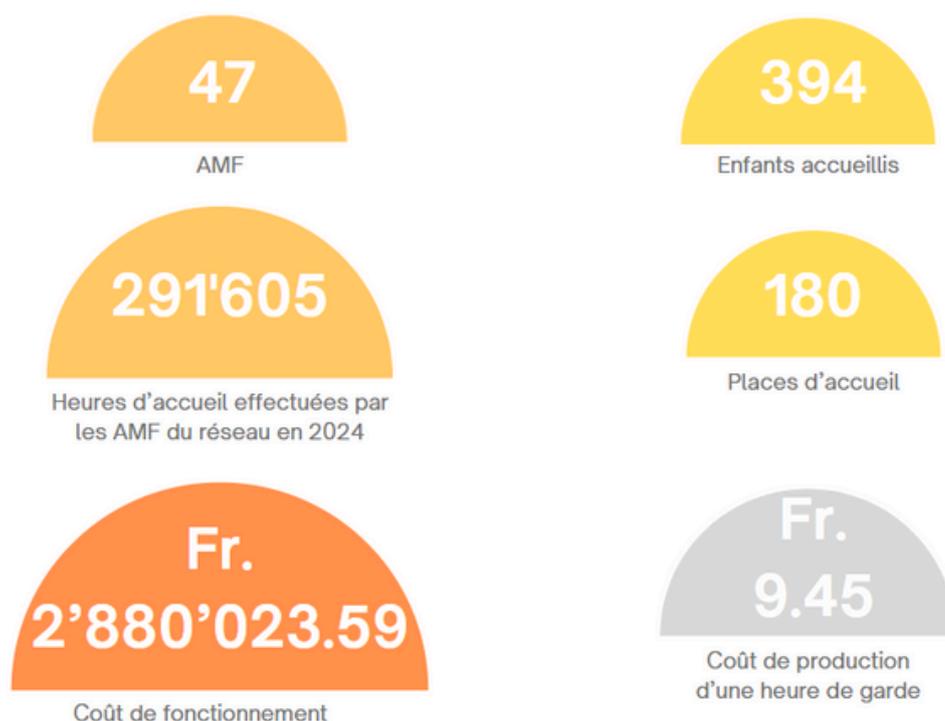
Montant facturé à l'ARAJ Broye pour les salaires et frais relatifs aux prestations administratives pour la gestion des accueils collectifs pré et parascolaires, ainsi que l'accueil familial de jour, le loyer et frais inhérents aux locaux, ainsi que les diverses prestations fournies en 2024.

Pour des informations plus détaillées sur l'activité du réseau d'accueil de jour, veuillez vous référer au rapport d'activité 2024 de l'ARAJ Broye.

Structure de coordination de l'accueil familial de jour (AFJ)

L'ARAS Broye-Vully gère et organise la Structure de coordination pour l'AFJ, compétente pour toutes les communes membres de l'ARAS Broye-Vully ayant adhéré au réseau. A ce titre, la Structure de coordination applique les dispositions de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) relatives à la surveillance et à l'autorisation de l'AFJ.

- L'administration de l'ARAJ Broye se charge de l'établissement des contrats de placements, de la facturation aux parents, du suivi du contentieux, ainsi que des salaires des accueillantes en milieu familial (AMF).
- 2 coordinatrices se répartissent le secteur, soit Payerne et env. et Moudon et env., pour l'attribution des places d'accueil, la gestion et l'accompagnement des AMF et la coordination avec les familles placeuses. Elles organisent des formations continues pour les AMF et diverses rencontres durant l'année.
- Elles assurent les permanences téléphoniques de la structure de coordination.



Au 31 décembre 2024 l'AFJ comptait 63 demandes en liste d'attente dont 12 concernaient uniquement ce type d'accueil.

Nombre d'AMF par commune au 31 décembre 2024

- Bussy-sur-Moudon : 2
- Chevroux : 1
- Corcelles-près-Payerne : 5
- Grandcour : 2
- Henniez : 1
- Lucens : 5
- Missy : 1
- Moudon : 8
- Payerne : 15
- Trey : 1
- Valbroye : 6

Coordinatrices

La LAJE prévoit que la surveillance et l'enquête socio-éducative, menant à la délivrance d'une autorisation d'accueil adaptée, soient des tâches effectuées par des coordinatrices dûment formées et œuvrant pour notre réseau. Il s'agit de Mme Chappuis qui s'occupe de la région de Moudon, Lucens et de Mme Forestier qui s'occupe de Payerne et environs.

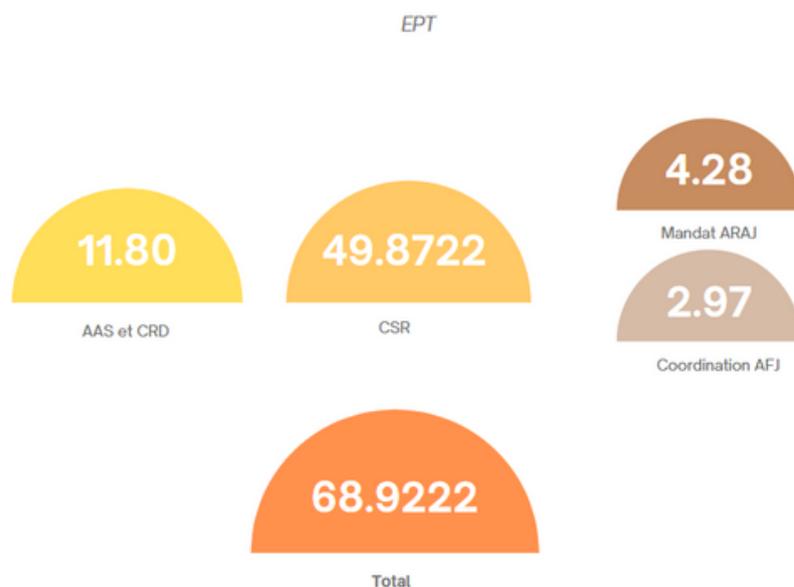
12 Enquêtes de révision pour des autorisations.

Enquêtes socio-éducatives pour de nouvelles demandes de pratiquer l'Accueil Familial de Jour qui ont pu aboutir à l'octroi d'autorisations et à l'engagement des AMF dans le réseau de l'ARAJ Broye.

3

Ressources humaines

Répartition du personnel



Au 31 décembre 2024, l'ARAS Broye-Vully comptait 91 collaborateurs, dont 71 étaient actifs à temps partiel.

Mouvement du personnel



Jubilés

Cette année, nous avons célébré plusieurs jubilés au sein du personnel. En effet, 4 collaborateurs ont fêté leurs 5 ans d'activité et 7 autres ont fêté respectivement leurs 10, 15 et 20 ans d'activité au sein de l'ARAS Broye-Vully.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères félicitations et remerciements pour leur fidélité.

Formations continues

Au cours de l'année 2024, plusieurs de nos collaborateurs ont participé à des formations externes ainsi que des conférences visant à renforcer leurs connaissances et compétences.

Finances

Les commentaires des comptes 2024 détaillent de manière complète les différents éléments résumés ci-dessous.

Fr.
3'283.45

Excédent de charges de l'**Administration** (gestion de l'ARAS Broye-Vully) provient du versement par les communes de Fr. 0.50 par habitant pour financer les organes de l'ARAS Broye-Vully et la cotisation au Conseil des Régions RAS.

Ce montant sera porté en diminution du capital de l'Association.

Fr.
29'782.62

Excédent de recettes de l'**Agence d'assurances sociales**. Conformément aux directives de financement, et avec l'accord de la DGCS, une attribution de Fr. 29'782.62 en faveur du Fonds de réserve AAS a été effectuée.

Fr.
88'298.99

Excédent de recettes du **Centre social régional**. Conformément aux directives de financement, et avec l'accord de la DGCS, des attributions de Fr. 3'036.80 en faveur du Fonds d'égalisation des résultats et de Fr. 23'784.61 pour le Fonds de réserve général ont été possibles, le solde sera reversé à la DGCS.

Fr.
466.84

Excédent de charges du **Centre régional de décision PC Familles**. Le CRD présente à fin décembre 2024 un excédent de charges de Fr. 466.84, ce montant sera prélevé sur le Fonds de réserve du CRD.

Pour la Structure de coordination de l'**Accueil familial de jour**, se référer au chapitre ci-dessus, cette tâche étant assumée par les communes membres de l'ARAS Broye-Vully et de l'ARAJ Broye, et subventionnée par l'ARAJ Broye.

Fr.
122'017.16

Capital de l'ARAS Broye-Vully au 31.12.2024.

Association régionale
d'action sociale
de la Broye-Vully

Rue des Terreaux 1
1530 Payerne

www.arasbroyevully.ch